

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

## Direction des mobilités routières

### Décision du 12 mai 2023 relative à l'approbation de la révision des schémas directeurs de signalisation des autoroute A86 et A1

NOR : TRET2235872S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 8 juillet 2022 de la Direction des Routes Île-de-France, relatif à la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'autoroute A1 et de l'autoroute A86.

Vu l'avis de l'inspecteur général des routes du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Sur proposition du chef du département de la transition écologique et de la doctrine technique en date du 12 mai 2023 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés, les schémas directeurs de signalisation des autoroutes A1 et A86 dans le département de la Seine-Saint-Denis, figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Île-de-France qui est chargé de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le : 12 mai 2023

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique, chargé des transports,  
Pour le ministre délégué et par délégation :  
La directrice des mobilités routières,

**Signé**

Sandrine CHINZI